This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

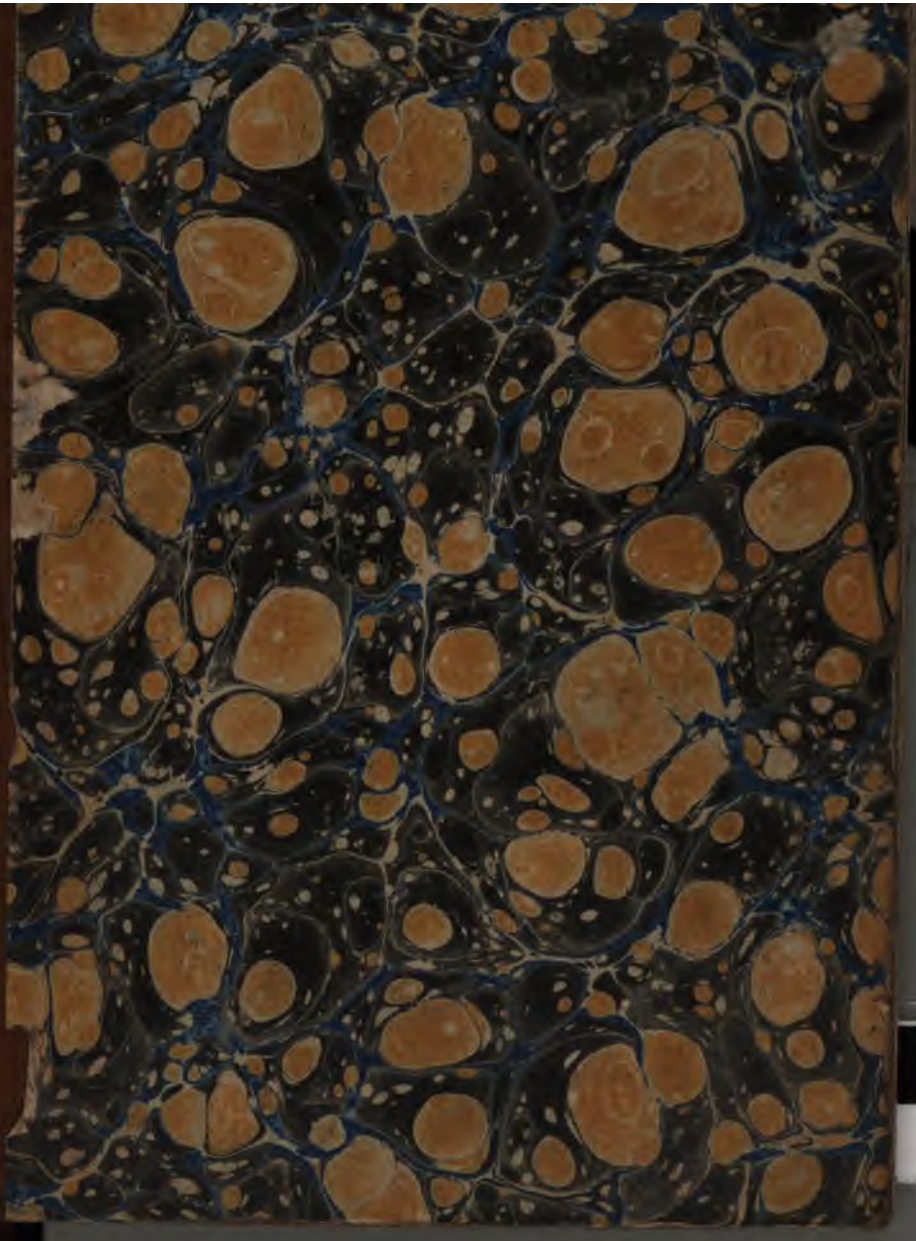

25. 949.

DISSERTATION

SUR

SAMAROBRIVA,

ANCIENNE VILLE DE LA GAULE.

DISSERTATION

SUR

SAMAROBRIVA,

ANCIENNE VILLE DE LA GAULE;

PAR Mr. MANGON DE LA LANDE,

INSPECTEUR DES DOMAINES,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Quid verum, atque decens curo et rogo.
HORAT. Epist., lib. 1, vers. XI.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

St.-QUENTIN.

TILLOY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, GRAND'PLACE.

1825.

949.

DISSERTATION

SUR

SAMAROBRIVA,

ANCIENNE VILLE DE LA GAULE.

Ce serait une étude bien digne de notre âge que celle des vérités de l'histoire, et que la recherche des erreurs qui la rendent souvent inexplicable. Le besoin des connaissances positives se fait sentir chaque jour davantage; nos écrivains ne s'avancent plus dans la carrière littéraire que guidés par une critique saine et éclairée, et les travaux les plus sérieux, les dissertations les plus approfondies trouvent partout des lecteurs et des juges.

Cette dernière réflexion me donne seule le courage d'aborder une question fort délicate, de la discuter et d'émettre une opinion fixe sur un sujet qui n'a présenté jusqu'aujourd'hui que la plus grande incertitude et les plus étonnantes contradictions.

Du moins, on ne m'accusera point de prévention, j'écris contre ce que j'ai cru long-temps moi-même; j'écris contre une opinion qui flatte

l'ancienne capitale de ma province, le chef-lieu actuel de mon département; j'entreprends de prouver que la ville d'Amiens n'est point la *Samarobriva* de César, et que ce nom appartient à l'antique *Augusta Veromanduorum*, aujourd'hui *Saint-Quentin*, département de l'Aisne.

Je commence par déclarer que j'ai lu *Emmeré*, *Delafons*, *Bendier*, *P. Colliette* et *Hordret*, tous auteurs qui ont soutenu la même opinion que je vais émettre, mais qui n'ont pas résolu le problème. L'erreur a subsisté et subsiste encore, parce que leurs raisonnemens n'ont pas suffi pour convaincre et pour rétablir une vérité. Ils ont posé une fausse base, et tous se sont copiés à peu près, sans sortir d'un cercle vicieux. Ils ont tiré leur *principal argument* de ce que César a nommé *Ambianum* la ville capitale des peuples *Ambiani*; que, dès lors, *Ambianum* et *Samarobriva* étaient nécessairement deux villes bien distinctes; que puisqu'Amiens a conservé jusqu'à présent encore la dénomination latine d'*Ambianum*, le nom de *Samarobrive* ne lui a jamais appartenu, et que ce dernier nom ne peut s'appliquer qu'à la seule ville de *Saint-Quentin*.

Tout en tombant d'accord sur cette dernière assertion, il faut dire qu'ils ont mal lu César, ou qu'ils s'en sont rapportés à de fausses citations. Il est de fait que César n'a jamais parlé que des *peuples* de l'Amiénois, qu'il a nommés *Ambiani*; et que, nulle part, il ne s'est servi du mot *Am-*

bianum pour exprimer une ville qui aurait appartenu à ces peuples. J'ajouterai, de plus, qu'aucun d'eux n'a traité à fond la question et ne l'a étudiée, j'oserai dire, géométriquement. Les points de vue les plus essentiels, les plus sûrs, les plus irrécusables n'ont point été saisis. Je vais essayer de réparer cette omission, et j'espère parvenir à prouver ce qui n'est véritablement qu'indiqué.

Quant à la prétention élevée par quelques-uns des commentateurs de César, tendant à déterminer l'emplacement de *Samarobrive* sur celui de la ville actuelle de *Cambrai*, je ne crois pas qu'elle mérite une réfutation sérieuse; en effet, ces commentateurs se sont appuyés sur ce que *Cambrai* est sur la *Sambre*, et qu'ils reconnaissent entre les mots *Cambrai*, *Sambre* et *Samarobrive* une analogie telle, que l'ancien nom, disent-ils, s'y trouve exactement conservé.

Deux mots suffisent pour leur répondre : Cambrai n'est pas sur la Sambre, mais bien sur l'Escaut, et c'est sur la Somme qu'il faut chercher Samarobrive. Les divers passages des Commentaires ne peuvent d'ailleurs se rapporter avec la la position actuelle de Cambrai ; et, au surplus, ces dernières opinions sont restées isolées et sans appui. Il n'existe réellement d'incertitude qu'entre Amiens et Saint-Quentin. Examinons les droits de chacune de ces villes, et prenons d'abord la position de Samarobrive pour point de départ.

Samarobrive était sur les bords de la Somme,

et avait un pont sur cette rivière; ceci n'est point contesté et résulte même de son propre nom. En effet, *Samarobriva* est composée des mots *Samara*, *Sama*, *Soma*, qui signifient *Somme*, et des mots celtiques *Bria*, *Briga*, *Briva*, exprimant un *pont* ou un passage. Ainsi on trouve les mots *Pont sur Somme* dans le nom d'une ville qui devait être assise sur cette rivière. Et, certes, s'il était un point qui devait plus particulièrement donner son nom, c'était celui qui touchait autant dire à la *source*, laquelle formait naturellement l'*origine* du nom. Or, la Somme prend sa *source* à *Fons*somme, non loin de la ville actuelle de Saint-Quentin.

Ce n'est pas que je m'appuie beaucoup sur cette position, mais encore est-il plus raisonnable de s'attacher à cette idée, que de créer à peu près une supposition, en allant, de préférence, chercher Samarobrive au milieu du cours de la rivière.

Examinons maintenant la partie historique.

César et Cicéron sont les deux auteurs contemporains, et les deux premiers qui aient fait connaître l'existence d'une ville gauloise sous le nom de *Samarobrive*: Cicéron n'en a parlé qu'indirectement dans quatre lettres à son ami Trebatius (*); mais César, dans ses immortels Commentaires, nous a mis à portée de juger sa position topographique, et il est le seul qu'il faille étudier réellement.

(*) Voir les notes, N°. 1.

Voici ce que nous lisons au livre 2 de la Guerre des Gaules, ou du moins en voici l'analise :

César venait de soumettre les peuples du Soissonnais et du Beauvaisis, et d'en exiger de nombreux ôtages. Après qu'ils lui eurent été livrés avec toutes les armes des villes dont il venait de s'emparer, et qu'il fait connaître sous les noms de *Noviodunum* et de *Bratuspantium*, il part de cette dernière ville, qu'on sait être Beauvais, et marche contre les peuples de l'Amiénois, lesquels ne tardèrent point à se rendre et à livrer tout ce qu'ils possédaient : « *Eo loco in fines Ambianorum* « *pervenit, qui se, suaque omnia, sine morâ de-* « *diderunt* ».

En supposant qu'il ait existé, chez les Amiénois, une ville aussi marquante que paraît l'avoir été Samarobrive, je me demande si César, toujours si exact à faire connaître l'importance des pays dont il s'emparait pour la première fois, ainsi que le nom et la position des villes principales, se serait tu, dans cette circonstance, sur la ville de Samarobrive ? C'est ce qui n'est nullement probable. Il est probable, au contraire, que les *Ambiani*, qui se sont rendus aussi vite et sans la moindre résistance, n'avaient alors ni villes, ni forts, ni camps susceptibles d'opposer une barrière à l'invasion de l'armée romaine ; il faut du moins le supposer pour l'honneur du pays, et on doit le croire, puisque César ne nomme pas leur ville et qu'il ne leur demanda ni armes, ni ôtages,

comme il avait fait les jours précédens à *Noviodunum* et à *Bratuspantium*. Il est évident, d'après cela, qu'il n'avait rien à en redouter, et qu'il ne leur connaissait aucun moyen de résistance.

Les événemens furent tout autres relativement au *Vermandois;* les habitans de ce pays, réunis aux Artésiens, vont se joindre à ceux du Hainaut et marchent au-devant de César. César eut longtemps à les combattre, et on sait combien cher lui coûta la victoire. Lui-même il ne nous laisse pas oublier qu'en vainqueur généreux, admirant leur bravoure, il leur rendit leurs terres et leurs villes : « *Suisque finibus atque* OPPIDIS *uti jus-* « *sit* » (*).

Ainsi, l'Artois, le Hainaut et le Vermandois avaient donc des villes, puisque César les en remet en possession; et, s'il ne nomme point ici Samarobrive, c'est qu'il n'entra pas encore, cette fois, chez les *Veromandui;* en effet, après sa victoire du Hainaut, il quitta le pays des Nerviens, et marcha contre celui des Namurois (*Atuatici*). Ce ne fut qu'au retour de sa seconde expédition en Angleterre, qu'il vint à Samarobrive, et ce fut aussi la première fois qu'il eut occasion de parler de cette ville.

Voici, au surplus, l'analise du passage des Commentaires qui va commencer à éclaircir la question :

(*) Voir les notes, N°. 2.

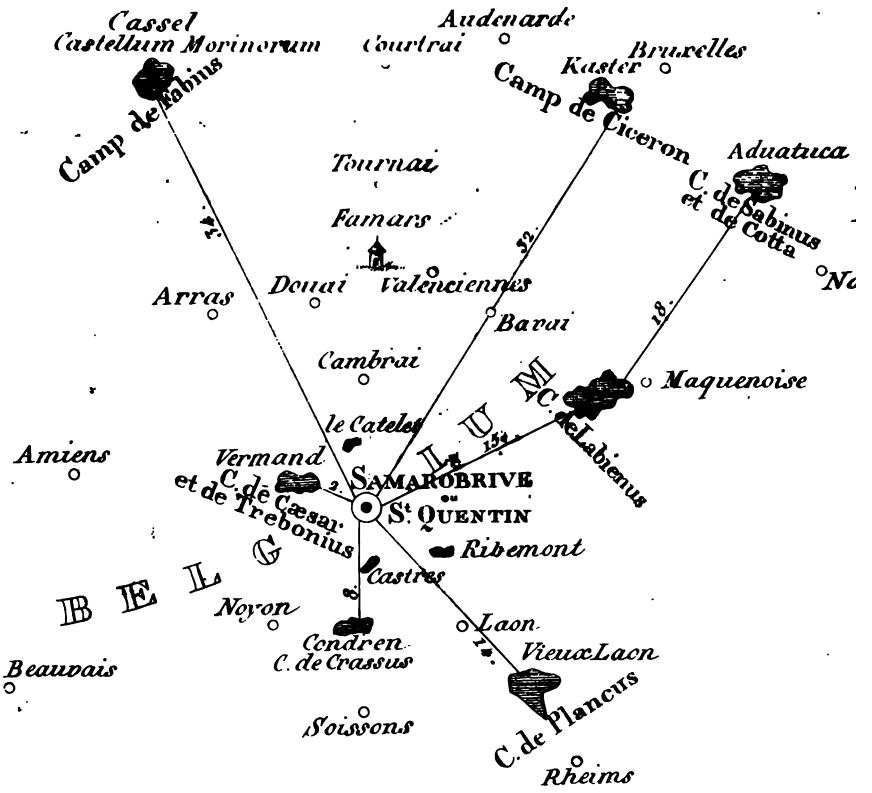

N.a les lignes pointillées indiquent la Marche des Légions sur le Camp de Ciceron.

Lith. de C. Engelmann.

Ayant mis ses vaisseaux à sec, et après avoir tenu *les Etats des Gaules dans la ville de Samarobrive : « Consilioque Gallorum Samarobrivæ pe-« racto »*, instruit que, cette année-là, les blés étaient plus rares que dans les années ordinaires, César se vit forcé de répartir ses légions dans plusieurs nations environnantes; en conséquence, il en envoya une chez les *Morini* (1), sous la conduite de *C. Fabius;* une autre chez les *Nervii* (2), dont il confia le commandement à *Q. Cicero;* une troisième chez les *Essui* (3), avec *L. Roscius;* une quatrième chez les *Rhemi* (4), avec *T. Labienus*, qui alla camper sur la frontière des peuples de Trèves; il en plaça trois *in Belgio* (5), qu'il confia à *M. Crassus*, son questeur, à *L. Munatius Plancus* et à *C. Trebonius*, ses lieutenans; enfin, il fit partir une légion et cinq cohortes pour le pays des *Eburones* (6), sous les ordres de *Sabinus* et de *Cotta*. Ces troupes ainsi réparties sur plusieurs points, il obvia au manque de vivres,

---

(1) *Castellum Morinorum;* Cassel. (Ortelius.)

(2) *Nervii*, peuples du Hainaut. Le camp de Q. Cicéron, frère de l'orateur, était à *Kaster*, près d'Audenarde. *Kaster*, qu'on prononce *Castre*, vient de *Castra*.

(3) *Essui*. Leur position n'est pas encore positivement déterminée. Elle est d'ailleurs indifférente ici, d'après César qui les place hors des distances données.

(4) *Rhemi*. Les Rhémois. Leur pays s'étendait jusqu'à la frontière des peuples de Trèves.

(5) Le *Belgium* de César était une portion de la Gaule-Belgique, depuis les confins du Beauvaisis jusqu'à Bavay.

(6) *Eburones*, peuples de Liége, entre Meuse et Rhin.

et quoique séparées par les distances, ses légions se trouvaient encore renfermées dans un rayon de cent mille pas, ou 33 à 34 lieues : « *Harum tamen legionum millibus passuum centum continebantur* » (*).

Dans le passage que je viens d'analiser, il faut s'attacher à la valeur des expressions; et, en général, César est un auteur qu'il faut étudier à fond et dans tous ses détails. Il n'emploie pas un mot inutile, et chaque mot a sa portée. Il dit, en parlant des légions auxquelles il a assigné les quartiers les plus éloignés : *unam dedit ducendam : unam misit;* et lorsqu'il désigne celles qu'il a placées près de lui, il se sert de l'expression *collocavit in Belgio.* Il désigne ainsi ce *Belgium,* ce point central de la Gaule-Belgique, pour son quartier-général; et ce point central, on n'a pas oublié que c'était *Samarobrive,* où il venait de tenir les États des Gaules. A peu de distance de cette ville, il avait son propre camp, commandé par *Trebonius;* c'est ce camp qui, de nos jours, a conservé la dénomination de *camp de Vermand.* Dans le camp le plus voisin ensuite, se trouvait la légion commandée par *M. Crassus,* son questeur, celui de ses généraux qu'il avait intérêt de ne pas éloigner de lui, puisqu'il était chargé d'une partie de l'administration de l'armée. Ce second camp a probablement existé à *Condren,* village qui n'a

(*) Voir les notes, N°. 3.

fait qu'un avec la ville actuelle de Chauny, au confluent de l'Oise et d'une autre petite rivière, position militaire parfaitement dans le système de castramétation romaine. Le troisième camp du *Belgium*, nous est aussi bien conservé, quant à la forme, que celui de Vermand; ce camp, dit du *Vieux-Laon*, est situé près de St.-Thomas, entre Laon et Neufchâtel. Il devait être commandé par *Plancus*. Et, ce sur quoi je dois insister, ce sont ces mots qui terminent le passage: *Toutes ces légions étaient renfermées dans un rayon de cent mille pas, ou 33 à 34 lieues.*

Or, de la ville d'Amiens au camp de Cicéron, qui était entre Audenarde et Bruxelles, il y aurait eu *135 mille pas*, ou *45 lieues* (1). Il y aurait eu *165 mille pas*, ou *55 lieues*, jusqu'au camp de *Sabinus* et de *Cotta*, vers les frontières du pays de Liége.

De Saint-Quentin, au contraire, les distances sont observées sur tous les points, et il est même à remarquer que les *cent mille pas romains*, indiqués par César, se retrouvent exactement, à partir de cette ville, jusqu'aux camps de Fabius, de Cicéron, de Sabinus et de Cotta. Les autres sont dans un rayon plus rapproché.

Un second passage des Commentaires vient fortifier le premier; c'est celui où César, afin de

(1) La réduction des milles romains en lieues françaises, est faite ici d'après les mesures réglées par l'Académie, par Cassini, d'Anville et Paucton.

porter un prompt secours à Cicéron, dépêche un courrier au questeur M. Crassus, qui était en quartier à 25 milles de lui, pour qu'il ait à se rendre sans délai à Samarobrive, avec sa légion; il envoie un autre courrier à Fabius, auquel il donne l'ordre de venir, également avec sa légion, le joindre sur les frontières de l'Artois, où il savait devoir passer; il mande à Labienus de se trouver aussi, avec la légion qu'il commandait, sur les frontières des Nerviens, si toutefois il peut quitter son camp, sans aucun danger pour la chose publique (*). Il ne crut pas devoir attendre le reste de ses troupes qui étaient un peu plus éloignées: « *Reliquam* « *partem exercitûs, quòd paulò aberat longiùs,* « *non putat expectandam* ».

Il me semble que voici les conséquences qu'on doit tirer de ce passage:

1°. Crassus était à huit lieues, ou 25 milles, de César: Condren est exactement à cette distance de la ville actuelle de St.-Quentin; et Condren n'est point une position choisie au hasard, pour la faire concorder avec celle indiquée par César. L'histoire parle de ce petit village comme « *ayant occupé* « *jadis une grande étendue;* comme *ayant été un* « *lieu considérable du temps des Romains, qui y* « *mettaient des troupes en quartier d'hiver;* elle « ajoute que toutes les fois qu'on y ouvre la terre « pour des puits, des caves, des fondations, on y

(*) Voir les notes, N°. 4.

« rencontre des restes de constructions antiques; « qu'enfin, il est le *Contragnum* de l'Itinéraire « d'Antonin ».

J'ajouterai que la voie romaine qui se dirige de Saint-Quentin vers Soissons, passe à Condren, et que ce nom de Condren est tout latin encore; c'est du moins un dérivé du verbe *condare* (1), par lequel les Romains, lorsqu'ils y avaient des établissemens, dénommaient les lieux où deux rivières venaient se réunir ou se confondre l'une dans l'autre : c'est d'où provient le nom de *Condé*, donné, en France, à tant de lieux situés au confluent de deux rivières.

Ainsi donc, dans quelqu'oubli qu'on ait laissé jusqu'à présent le chétif village de Condren, on ne peut révoquer en doute qu'il ait été, dans les temps anciens, l'un de ces camps fixes de ces *Hiberna* que César avait établis près de lui dans le *Belgium* où il résida, dans cette grande province des Rhémois qui se distingua constamment par sa fidélité; dans ce pays enfin d'où il pouvait, en un instant, se porter contre les peuples du Hainaut et de Trèves qui restèrent presque toujours en révolte contre lui.

2°. La marche de la légion de Fabius venant se joindre à la légion de César, vers les confins de l'Artois, c'est-à-dire vers les environs de la ville actuelle de Douai, qui en forme à peu près l'an-

(1) Voir Ducange, t. 2, p. 927. *Condare, condavit.* Bergier a dit: Quasi *condando, confluendo.*

cienne limite, concorde parfaitement avec le but que se proposait le général romain, celui de réunir ses forces à celles de son lieutenant, avant de pénétrer chez les Nerviens, peuples de Valenciennes, de Bruxelles et de Mons, qui, armés et nombreux, assiégeaient alors, avec tant de vigueur, le camp de Cicéron.

Et, sans s'arrêter tout-à-fait à l'idée que la réunion des deux légions eut lieu à Famars, qui se trouve positivement le point d'intersection, on se plaît à penser qu'en cet endroit, César, qui savait inspirer ses soldats, appela sur ses armes la protection du Dieu de la guerre, et lui érigea peut-être le simple autel qui devint, plus tard, ce *Fanum Martis*, ce Temple de Mars dont les fouilles récentes nous rappellent l'antique splendeur et la célébrité.

3°. *César*, après avoir mandé à Labienus de se rendre, avec sa légion, sur la frontière des Nerviens, *ne crut pas devoir attendre le reste de ses troupes qui étaient un peu plus éloignées.* César ne se serait pas servi de ces expressions, s'il eût été dans Amiens au moment où il écrivait, puisque Labienus se serait trouvé campé loin de lui, sur la frontière des peuples de Trèves, et qu'alors il ne l'aurait pas classé parmi ceux qui étaient le plus près et le plus à portée de le rejoindre promptement. Les positions, au contraire, sont de la plus grande exactitude en plaçant Samarobrive à Saint-Quentin.

Le dernier passage que j'ai à citer, est celui où César, après la victoire qui délivra Q. Cicéron, se rendit, pour la seconde fois, à Samarobrive, avec trois légions qu'il mit en quartier d'hiver dans les environs de cette ville, et qu'il divisa en trois camps : « *Circùm Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit* ».

On doit s'attacher, ici, à la valeur du mot *circùm* qui veut que les trois camps aient existé, en quelque sorte, *autour* de la ville, et dès lors il s'agit de trouver trois emplacemens bien distincts, tous trois près d'une rivière, et en quelque sorte circulairement établis, dont la tradition, ou les vestiges, annoncent encore l'ancienne destination ; ce qui paraît assez difficile. Cependant la ville de Saint-Quentin nous offre cette rare position, et nous fait retrouver, topographiquement, celle de Samarobrive. En effet, à deux lieues vers l'ouest, est le *camp de Vermand*, dont j'ai déjà parlé; au midi, à peu près à la même distance, est celui de *Castres*, dont les traces ont presque disparu, mais dont le nom (*castra*) est resté comme le témoin de son origine ; à l'est, l'ancien castel de *Ribemont* nous présente ses ruines respectables, et semble marquer, par sa position militaire, l'une de celles que les Romains savaient si habilement choisir pour le campement de leurs légions: d'un côté, sur une très-longue étendue, règne un escarpement naturel défendu par la rivière de l'Oise; de l'autre, sur une pente douce, les troupes se

trouvaient abritées du nord par les hauteurs. Aussi quelques vieilles chroniques, une ancienne tradition et surtout un manuscrit précieux, longtemps conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Ribemont, rapportent-ils que là « *un* FORT, « *un* CASTRUM *fut établi par* RIBODIUS, *capitaine* « *romain, qui accompagnait César dans la conquête* « *des Gaules; et que c'est du nom de Ribodius que* « *s'est formé celui de* RIBODIMONS, *étymologie du* « *nom qu'a conservé la ville elle-même* ».

Je n'ajouterai qu'un mot sur la position de ces trois camps; c'est que celui de *Vermand* était sur l'*Aumignon;* celui de *Castres*, sur la *Somme*, et celui de *Ribemont*, sur l'*Oise* (*).

Il serait difficile de réunir plus de circonstances favorables dans une dissertation de cette nature. J'aurais pu même me dispenser de faire autant de rapprochemens; mais, comme ils rentrent naturellement et avec la plus sévère exactitude dans le récit de César, on ne les jugera pas ici superflus.

Voyons maintenant si les auteurs secondaires qui ont voulu se rendre les interprètes de César, pourront supporter une semblable analise.

Commençons par *Ptolémée;* c'est le plus ancien géographe qui ait parlé de Samarobrive, et c'est peut-être aussi celui qui a le moins vu par lui-même; c'est lui, du moins, qu'on reconnaît généralement pour avoir commis le plus d'erreurs.

(*) Voir les notes, N°. 5.

Dans ses cartes, il a placé cette ville gauloise sur un fleuve *Phrudis*, et on ne sait pas bien aujourd'hui, si, par le mot *Phrudis*, il a entendu la rivière de Somme. On ne voit pas même pour quel motif le nom de cette rivière, si c'est d'elle qu'il a voulu parler, aurait changé dans la suite, sans rien conserver de sa première dénomination. C'est comme on ne peut pas rendre raison des circonstances, ou des causes, qui auraient fait changer le nom lui-même de Samarobrive en celui d'Ambianum. On verra plus tard qu'il n'en a pas été de même pour le changement du nom de *Samarobrive* en celui d'*Augusta Veromanduorum*, et de ce dernier nom en celui de *Saint-Quentin.*

Je suis donc fondé à dire que Ptolémée n'a peut-être jamais eu l'intention de placer Samarobrive à Amiens, ou que s'il l'a eue, il a commis une erreur évidente, et ses principaux commentateurs ont pensé comme moi, sans cependant oser ouvertement la rectifier.

En effet, *Bertius*, dans ses tables géographiques, fait dire à Ptolémée : « Les Amiénois dont la ville « est *Samarobrige*, c'est-à-dire *Cambrai*, ou, « comme d'autres le pensent, *Saint-Quentin: Indè* « *Ambiani quorum civitas Samarobriga,* CAMBRAI, « *vel ut alii putant,* SAINT-QUENTIN ». Ainsi voilà la ville capitale des *Amiénois*, qui est *Cambrai* ou *Saint-Quentin.*

Hubertus : « Cambrai doit être reconnu aujour-

« d'hui pour l'ancienne Samarobrive : *Samarobri-*
« *vam nunc Cameracum dici* ».

Glareanus : « Les uns disent que Samarobrive
« est la ville de Cambrai, d'autres pensent que ce
« nom appartient à la ville de St.-Quentin, dans la
« province Rhémoise : *Álii Camaracensem urbem,*
« *alii oppidum divi Quintini in provinciá Rhemensi*
« *putant* ».

Enfin, *Marlianus* (*vir sui temporis eruditissimus*), dans sa description alphabétique des peuples et des villes de l'ancienne Gaule : « Samaro-
« brive, située presqu'au centre des peuples Belges,
« est le lieu où César convoqua les Etats des Gaules,
« et où il passa quelquefois ses quartiers d'hiver ;
« c'est une ville *épiscopale* et *impériale* de la pro-
« vince Rhémoise. Quelques-uns se sont plu à
« croire que c'était la ville de Cambrai, d'autres
« y reconnaissent plutôt la ville de Saint-Quentin :
« *Samarobriva locus ferè in medio Belgarum situs*
« *ubi Cæsar Gallorum concilium indixit et aliquandò*
« *hiemavit ; civitas est episcopalis et imperialis*
« *provinciæ Rhemensis. Hanc Camaracensem esse*
« *urbem quibusdam placet ; sunt tamen qui Sancti-*
« *Quintini oppidum malint* ».

Voilà, certainement, bien des avis divers de la part des plus anciens auteurs qui ont écrit sur le même sujet ; et ce sont tous les annotateurs des Commentaires de César : c'est dire qu'ils ont étudié leur original et raisonné d'après lui.

Voyons maintenant si l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Carte Théodosienne*, dite *de Peutinger*, seraient des autorités à combattre.

Comme c'est dans Ptolémée que l'auteur de ces deux monumens géographiques a puisé ses documens sur les noms et la position des villes, les erreurs du premier sont communes au second, et en appliquant, à l'un comme à l'autre, ce qu'ont dit les commentateurs que j'ai cités, on devra en tirer les mêmes conséquences.

D'un autre côté, si c'est Ammien Marcellin qui est, comme on le croit, l'auteur de l'itinéraire et de la carte, il est une observation majeure à faire: c'est que cet auteur n'a pas nommé Samarobrive, et que, loin de la placer à Amiens, il n'a désigné cette capitale de l'Amiénois que par le nom de son peuple, *Belgica secunda quâ Ambiani sunt urbs inter alias eminens* (1). Certes, si Samarobrive où César avait résidé, où il avait tenu les Etats des Gaules, eût été cette capitale des *Ambiani*, Ammien Marcellin n'aurait pas manqué de la nommer par son nom, comme il nomme, quelques lignes après, *Lugdunum*, *Narbona*, *Aventicum*, etc.; d'où l'on peut conclure que vers le milieu du 4e. siècle, sous les fils de Constantin et jusqu'à Théodose, époque où Ammien Marcellin écrivait, la ville d'Amiens ne portait pas même encore le nom d'*Ambianum*.

---

(1) Lib. 15, p. 1461.

Ceci me conduit naturellement à croire que si, sur la carte Théodosienne et dans l'itinéraire d'Antonin, Amiens est nommée Samarobrive, la faute n'en est pas à l'auteur, mais que l'erreur a été commise postérieurement, dans les versions multipliées de ces deux ouvrages, versions qui fourmillent d'inexactitudes et de contradictions.

Maintenant, j'arrive à un article qui m'a fait beaucoup réfléchir. Comme, selon moi, il n'est pas concluant, j'aurais pu le passer sous silence; mais il est bon de faire voir que je ne me suis pas indifféremment accroché à toutes les branches, et d'ailleurs cet article a un côté curieux et piquant à saisir, par rapport à l'ouvrage dans lequel il se rencontre, ouvrage ayant pour titre : *Antiquités d'Amiens*, par *Lamorlière*. Comme l'auteur n'y raisonne que dans la seule hypothèse qu'Amiens est la Samarobrive de César, il est assez singulier d'y trouver ce passage qui fait dire à *Sigebertus*, que c'est *Antonin* qui a bâti la ville des *Ambiani*, et qui l'a nommée *Somonobria* : « *Civitatem quam* « *Antoninus pius, cum filio Aurelio, condidit et* « *Somonobriam ab adjacente flumine appellavit* ».

Comme on le voit, ce peu de mots suffiraient pour anéantir les prétentions d'Amiens à toute espèce d'origine gauloise, puisqu'il resterait prouvé que César n'a pu y tenir les Etats des Gaules, deux cents ans avant qu'elle existât. Mais, malgré tout le parti que je pourrais tirer d'une telle assertion, je n'en veux pas profiter; d'abord, parce que je

n'en ai pas besoin dans l'intérêt de ma cause; ensuite, parce que l'opinion de Sigebertus ne me paraît pas appuyée de preuves, et qu'à mon tour je ne dois pas m'appuyer sur elle. Il y a plus, cette opinion, je l'avoue, m'est suspecte : le nom de *Somonobria* me semble trop celtique, pour avoir été créé par des Romains, après deux siècles de domination, eux si jaloux de leur langue et si intéressés à en maintenir exclusivement l'usage dans toutes les provinces de l'Empire. Et puis encore, je le répète d'après les plus judicieuses autorités, Amiens, jusque dans le 4e. siècle, n'a porté que le nom de son peuple : *urbs Ambianorum.* Ainsi, la supposition de Sigebert, pour chercher à prouver qu'il aurait pu y avoir une *Somonobria*, comme il y avait eu une *Samarobrive*, n'ajoute ni n'ôte rien à ma conviction.

J'aurais plus de confiance dans la suite du même passage, où il attribue à Gratien l'honneur d'avoir nommé Amiens *Ambianum : « Gratianus suo dominio mancipatam, mutato nomine, fecit vocari ».* Ici tout concorde avec les événemens et avec l'histoire; c'est en effet à Amiens, que, le 24 août 367, ce prince reçut le titre d'*Auguste*, et il semble assez naturel qu'il ait voulu déterminer le nom d'une ville qui, la première, l'avait salué empereur. Du moins ce passage, qui a toutes les apparences de la vérité, servirait-il à constater l'époque où l'une des villes capitales les plus riches, les plus importantes et les plus populeuses de la France,

a reçu le nom sous lequel elle s'est honorée depuis plus de quatorze cents ans.

Mais, veut-on remonter à la cause qui a pu faire attribuer si long-temps à Amiens le nom souvent altéré de *Samarobrigæ*, *Somonobria*, *Samarobrina?*... je crois l'avoir trouvée dans la circonstance qui a porté la véritable *Samarobrive*, dès avant le 1er siècle de notre ère, à changer son nom en celui d'*Augusta Veromanduorum*. Il en est résulté qu'une foule de traducteurs et de géographes, cherchant à expliquer César, et ne trouvant plus, dans la nomenclature des villes, cette *Samarobrive* qu'il avait rendue célèbre, prirent sur eux d'en fixer l'emplacement, à peu près, vers les contrées où, d'après leurs calculs, elle devait avoir existé, et d'en attribuer la dénomination à l'une des villes dont le nom n'était pas encore déterminé. Voilà, du moins, ce que j'ai cru apercevoir au milieu de l'incohérence des faits et des opinions qui ont jeté tant d'écrivains dans le vaste champ du doute et des conjectures.

Et ces écrivains, ceux surtout qui ont le plus propagé et accrédité l'erreur, sont ceux qui offrent le moins matière à réfutation. Leurs ouvrages sont des traductions, des cartes et des dictionnaires qui, souvent, se font sans assez d'examen et de critique. Il est aisé de reconnaître qu'en général ce sont des livres faits avec des livres. En effet, presque tous se sont copiés, et on les copiera peut-être long-temps encore; car rien ne

se détruit plus difficilement qu'un préjugé; rien n'est plus difficile à rétablir qu'une vérité méconnue. Ne désespérons pas cependant; revenons à notre sujet, et tirons quelques conséquences des principales citations que j'ai faites.

J'y reconnais d'abord que ceux qui ont trouvé Samarobrive dans Cambrai, ou qui ont posé l'alternative entre Cambrai et Saint-Quentin, ont déjà fait l'aveu tacite que ce ne pouvait être Amiens; qu'ensuite, ceux qui ont reconnu que Samarobrive était dans la province Rhémoise, ont, en l'éloignant d'Amiens, déterminé, autant dire, son véritable emplacement; qu'enfin le plus érudit des commentateurs, *Marlianus*, nous en a conservé la topographie et presque l'histoire, puisqu'il l'indique *à peu près au centre de la seconde Belgique;* qu'il la place *dans la province Rhémoise*, et dit que c'était une *ville épiscopale et impériale.* Or, tout ce que Marlianus avance est applicable à la ville de Saint-Quentin, et ne pourrait l'être ni à Amiens, ni à Cambrai, parce que Saint-Quentin, outre l'exactitude du site, est la seule de ces trois villes qui ait pu porter alors le double titre qu'il lui donne, attendu qu'elle a possédé un évêché, en même temps qu'elle portait encore le nom d'*Augusta*, synonime du mot *imperialis.*

Qu'ajouter à de semblables argumens?.... J'ai déjà renoncé aux moyens que me présentait un passage de Sigebert; j'aurais pu même abandonner ceux que je viens de discuter: la simple analise des

passages de César aurait suffi. Au fait, si j'ai insisté sur d'autres points, c'est que j'avais à prouver que mon opinion n'était pas tout-à-fait isolée; que d'autres avaient calculé avant moi; mais, qu'ils avaient mis peu d'importance à rétablir une vérité qui ne présentait qu'un intérêt local, étranger à leur position, sans réfléchir qu'une vérité conduit à une autre, et que, de vérités en vérités, on doit finir par arriver, tôt ou tard, à celle de l'histoire.

Et, s'il y a eu quelque gloire à posséder dans son sein le premier capitaine de son temps, le premier des Césars; s'il y en a à rappeler que sa ville a été choisie, au milieu de tant d'autres, pour tenir les Etats des Gaules, soit à cause de l'importance de la ville elle-même, soit à cause de la bravoure et de la fidélité de ses habitans, je ne vois pas pourquoi on laisserait échapper l'occasion de revendiquer et de faire valoir ses droits.

D'ailleurs, la rectification de l'erreur que nous poursuivons, nous importe pour arriver à une autre preuve : celle de l'existence de l'antique *Augusta Veromanduorum*, sur le même sol qu'a occupé Samarobrive et qu'occupe aujourd'hui la ville de Saint-Quentin. Ici, il y aura peu d'efforts à faire. On a beaucoup et bien écrit sur ce sujet, pour détruire les prétentions du village de Vermand. Je reste seulement étonné qu'on n'ait pas abordé la question sous le point de vue principal, sous celui qui seul aurait suffi pour lever tous les doutes, et qui doit achever de les dissiper, s'il en existe encore.

Voici, selon moi, à quoi se réduit la proposition : Vermand a-t-il toujours été un camp ? En reconnaît-on encore les vestiges ? Or, il a toujours été un camp ; l'histoire, les cartes les plus anciennes, les chroniques du pays, la tradition, enfin, lui en ont conservé la dénomination. Il figure, dans les Antiquités de la France, parmi les camps romains les plus apparens encore. Plusieurs plans en ont été levés récemment ; c'est dire qu'on a pu en retracer la forme, l'étendue et presque l'ancienne distribution. Donc, s'il a toujours été un camp, il n'a point été une ville. Il ne faut pas, pour soutenir le contraire, faire valoir la découverte de quelques matériaux antiques, de quelques débris de vases et de plusieurs médailles. Il suffit qu'il y ait eu un camp pour qu'il s'y rencontre beaucoup d'anciennes monnaies, et on y en trouve du haut et du bas Empire, c'est-à-dire, de toutes les époques de la domination romaine (*).

Il y a plus, d'après sa position et sa construction, il a dû être l'un de ces *castra stativa*, ou *castra hiberna*, que les Romains établissaient pour le logement fixe, ou pour les quartiers d'hiver de leurs troupes ; dès lors, il était nécessairement pourvu d'édifices ordinaires pour le trésor de l'armée, pour un prétoire, un hôpital, un arsenal, une fabrique d'armes, et environné de

(*) Voir les notes, N°. 6.

boutiques de marchands, pour les fournitures les plus indispensables aux soldats. De là proviennent les débris, les matériaux, les restes de constructions que le hasard, ou des mouvemens de terrain y mettent quelquefois à découvert.

Au surplus, ce qui achève de détruire l'idée d'une ville à Vermand, c'est l'usage où étaient les Romains de placer leurs camps à une certaine distance des villes importantes, afin que leurs soldats ne pussent contracter d'habitudes molles et relâchées. Ici, le camp était à deux lieues d'*Augusta*, et cette distance est généralement celle qu'on avait soin de mettre entre les administrations civiles et les établissemens militaires. Cette sage précaution évitait le froissement des pouvoirs, et les soldats, quoiqu'assez éloignés pour ne pas incommoder les citadins, étaient assez rapprochés cependant pour qu'on pût en tirer de prompts secours, au besoin.

Voilà donc qui nous conduit naturellement à retrouver une ville à deux lieues du camp de Vermand, et cette ville n'est autre que la Samarobrive de César, qui, s'étant étendue et peuplée, paraît avoir pris une grande importance sous le règne d'*Auguste*, puisqu'alors elle obtint des franchises et des droits municipaux; c'est ce que nous atteste l'histoire; c'est ce que constate encore une inscription recueillie par *Gruter*, et citée analytiquement dans le 19e. volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, comme une preuve, y est-il dit,

« *de la prééminence et de la dignité d'*AVGVSTA, « *comme une preuve que quelques-uns de ses ci-* « *toyens furent élevés au rang de chevalier romain,* « *et que son gouvernement était distribué en plu-* « *sieurs charges et offices* ». Cette inscription, qui date du haut Empire, et qui a été trouvée dans l'une des piles du pont de la Saône, à Lyon (1), est curieuse à conserver dans les annales du pays, et je me fais un devoir de la rapporter textuellement :

L. BESIO SVPERIORI
VIROMAND. EQ. R.
OMNIBUS HONORIBVS
APVD SVOS FVNCTO,
PATRONO NAVTARVM
ARARICOR. PATRONO
CONDI . . . . . .,
CONSISTENTIVM
ALLECTORI. GALLIARVM
OB ALLECTVRAM FIDELI
TER ADMINISTRATAM,
TRES PROVINCI. GALLIAR.

Une seule ligne, comme on le voit, est incomplète, et cette ligne, Reinesius, Scaliger et Paradin l'ont remplie par les mots CODICARIORVM (2) LUGDUNI. Au moyen de cette restauration et des mots ordinaires MONVMENTVM POSVERVNT, qui sont sous-

(1) *Lugduni in pilâ pontis araris.* Gruter, t. 1, 2e. part., p. 375.

(2) Les plus anciens dictionnaires et l'Encyclopédie écrivent : *CAVDICARII ;* ce qui fait croire qu'en levant l'inscription, on aura mal pris les 2e. et 3e. lettres du mot.

entendus à la fin, voici, je crois, comment on peut rendre, en français, cette inscription assez difficile à traduire, à cause des mots inusités qui s'y rencontrent, et qu'il faut aller étudier dans des glossaires et des dictionnaires particuliers :

A Lucius Besius Superior,
natif du Vermandois,
Chevalier Romain,
qui, après avoir rempli
toutes les charges honorables
dans son pays,
fut nommé patron
des mariniers de la Saône,
patron des nautoniers
qui conduisaient des blés à Lyon,
et collecteur des impôts que payaient
ceux qui restaient au port.

En mémoire de sa fidèle administration
des deniers publics des Gaules,
les trois Provinces des Gaules (1)
lui ont érigé ce Monument.

Si cette inscription, et si l'histoire elle-même ne suffisaient pas pour convaincre de l'importance qu'eût alors le gouvernement de cette cité, pour redire quels furent ses franchises et ses droits municipaux, il ne faudrait que rappeler le titre impérial d'*Augusta*, qu'à l'exemple de plusieurs autres chefs-lieux, elle dût solliciter, et que, des premières, elle obtint de la confiance et de la munificence du prince.

(1) L'Aquitanique, la Belgique et la Celtique.

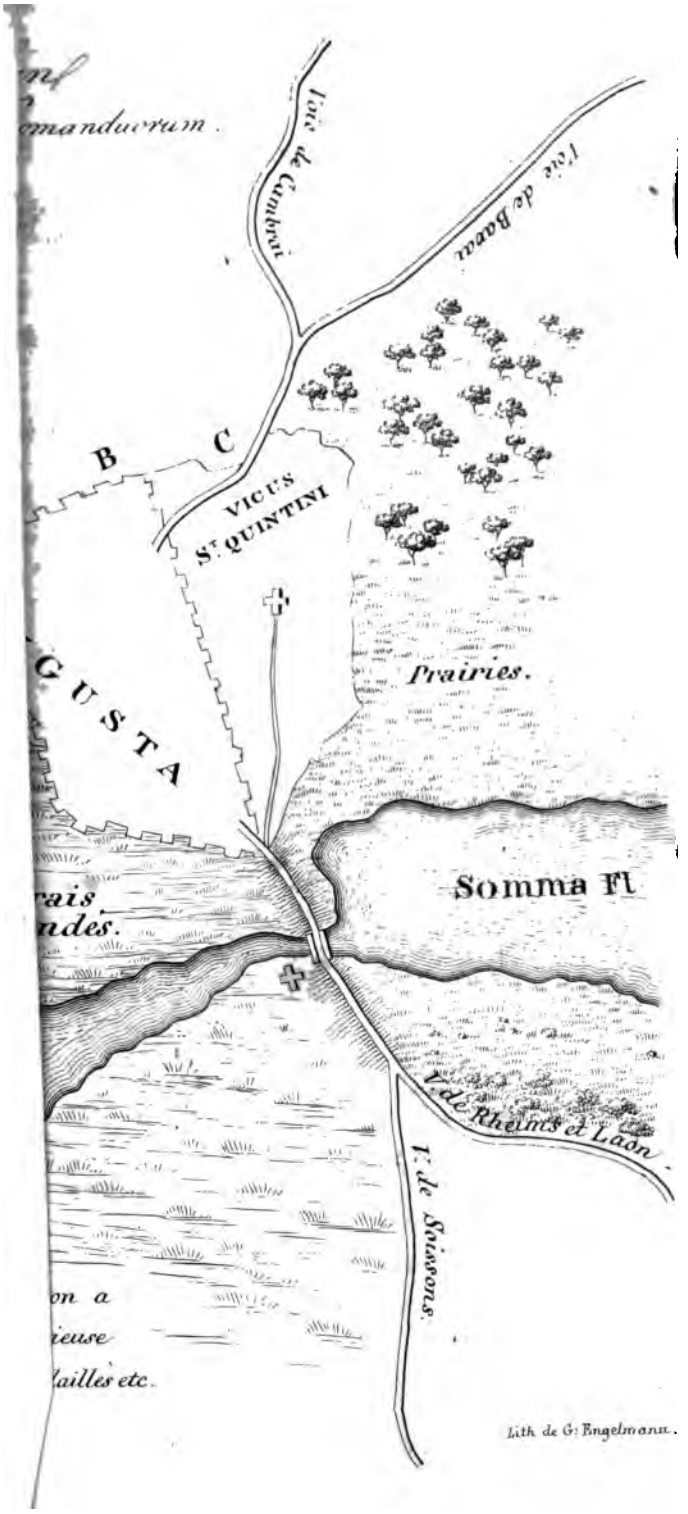
emanduorum.
Voie de Cambrai
Voie de Bavai
B
C
VICUS
St. QUINTINI
GUSTA
Prairies.
Somma Fl
rais
ndes.
V. de Rheims et Laon
V. de Soissons.
on a
ieuse
lailles etc.
Lith. de G. Engelmann.

Et comme les *Veromandui* avaient toute raison de s'honorer d'un nom sous lequel ils s'étaient couverts de gloire, aux yeux même de César, et en le combattant, il était naturel qu'ils cherchassent à le consacrer, en l'attachant à celui de leur métropole, et c'est ainsi que cette métropole devint l'*Augusta Veromanduorum*.

Je joins, ici, un ancien plan, copié dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Il donne une idée de l'emplacement et de la forme de cette ville, pendant la domination des Romains, et, probablement aussi de l'espace qu'elle occupait, alors qu'elle était toute gauloise encore sous le nom de Samarobrive. On y reconnaîtra, qu'avant son premier accroissement, le *bourg de Saint-Quentin*, le *vicus Sancti-Quintini*, était hors des murs et cependant contigu à la ville, ce qui ne peut plus laisser de doutes sur la position géographique d'*Augusta*, position que, sur le plan, constate encore la direction des trois voies romaines qui venaient y aboutir par embranchemens, de Reims et de Soissons, de Bavay et de Cambrai, de Péronne et d'Amiens.

Je n'insisterai pas sur les preuves qui établissent l'existence de cette ville, ce serait répéter ce qui a été savamment traité et soutenu par les auteurs dont j'ai déjà parlé, MM. Delafons, Emmeré, Bendier, Colliette et Hordret. Seulement, je ne laisserai point passer sous silence les preuves récentes qu'on vient de recueillir encore; preuves auxquelles j'aurais

peine à croire, si je n'avais vu par moi-même, et si je n'avais pas été les ramasser sur le terrain.

Pendant les années 1824 et 1825, l'administration municipale de Saint-Quentin a fait démolir le reste de ses belles et anciennes fortifications, afin d'étendre de nouveau l'enceinte de la ville, beaucoup trop resserrée pour sa population, et en même temps pour l'embellir de promenades et de boulevarts.

Il restait un souvenir des nombreux débris antiques, des vases, des urnes, des marbres, des médailles, trouvés dans les ruines de l'ancienne ville, et qui avaient enrichi, jusqu'en Hollande, les cabinets de tant de curieux, lorsqu'en 1639 et en 1658, on employa ces mêmes ruines à réparer les fortifications, à y ajouter des talus, des demi-lunes, des cavaliers, des bastions devenus nécessaires au système de défense; il restait, dis-je, un souvenir, et il éveilla la curiosité et le zèle de quelques amateurs. On fixa, on intéressa l'attention des ouvriers; on explora de toutes parts;.... Tant de soins ne furent pas infructueux!... Bientôt, du milieu des terres tant de fois déplacées, élevées et renversées, on vit sortir encore de nombreux débris de tuiles et de briques romaines, des ustensiles de différentes espèces, des fragmens de vases, quelques petites urnes encore entières, enfin des médailles romaines en argent et en bronze. Il n'est pas jusqu'à des monnaies *gauloises* (*) qui, comme

(*) Voir les notes, N°. 7.

les témoins des siècles, ont reparu à la surface de l'antique Samarobrive, pour attester là son existence. J'en ai vu une très-belle, en or, entre les mains de M. Dupuis père; elle a été découverte au milieu des débris de la tour Sainte-Catherine. MM. Vatin et Minimus Desains en ont recueilli cinq, en petit bronze, trouvées dans les terres et les démolitions des bastions Richelieu et Longueville. Quant aux médailles romaines, elles sont répandues dans plus de mains: beaucoup d'amateurs en possèdent; j'en ai moi-même quelques-unes; mais c'est particulièrement MM. Desains, médecin, Minimus Desains, Pincepré et Vatin, qui en ont rassemblé la plus grande partie. J'en ai compté 183 dans les seuls médaillers de ces messieurs, et presque toutes sont remarquables par de bons revers et par le beau vernis antique qui les couvre: deux, en argent, sont consulaires; les autres, en argent et en bronze, de différens modules, sont du haut et du bas Empire, depuis *Auguste* jusqu'à *Gratien*. En général, ces précieux restes de l'antiquité ont été trouvés dans la partie basse et méridionale de la ville, positivement dans les mêmes endroits où il s'en était rencontré, en si grand nombre et de tant d'espèces, à diverses époques du 17e. siècle.

Lorsqu'à tout ce qui précède, on peut ajouter que les trois voies romaines dont j'ai déjà parlé, et qu'on reconnaît encore, arrivaient au centre d'*Augusta*, je regarde comme inutile d'aller rechercher d'autres preuves de détail, et je crois

devoir négliger jusqu'aux preuves historiques que j'ai rencontrées dans *André Duchesne* (1), dans *L. Coulon* (2), dans *Charles Etienne* (3), dans l'abbé *Belley* (4), dans tant d'autres littérateurs et géographes qui, sans le savoir, et sans croire qu'ils avaient rien à réfuter, ont détruit de fond en comble, dans leurs savans écrits, les trop légères prétentions de quelques anciens moines de Vermand. Ceux-ci, avant de s'attribuer les honneurs et les droits d'une grande cité, auraient dû se souvenir que leur bourg n'ayant été qu'un poste militaire chargé de couvrir et de défendre les terres et la capitale des *Veromandui*, c'est-à-dire, ayant été le *castra Veromanduorum*, a pu conserver le nom de Vermand, lorsque sa métropole a perdu le sien, parce qu'il n'a pas eu, comme elle, des motifs politiques et religieux pour en faire le sacrifice et pour lui en substituer un autre.

Mais, ce qui me reste à constater, c'est l'époque de ce dernier changement, c'est-à-dire, l'époque où l'*Augusta* des *Veromandui* a pris le nom de Saint-Quentin. La chose ne sera pas difficile : il ne faut qu'ouvrir l'histoire.

Un citoyen romain, du nom de QUINTINUS, fils d'un sénateur, et homme d'un grand caractère, ayant embrassé, avec ardeur, le christianisme, vint en propager la doctrine et la morale dans les

(1) Antiquités des villes de France. (2) Rivières de France. (3) Lexicon historique et géographique. (4) Dissertation historique et géographique. (Mém. de l'Acad., Insc., t. XIX, p. 671.)

Gaules. Amiens fut la ville qu'il choisit pour ses prédications; mais bientôt, en butte aux persécutions des empereurs *Dioclétien* et *Maximien*, il fut arrêté et conduit d'Amiens à *Augusta Veromanduorum*, où il devait être interrogé et jugé. C'était probablement dans cette capitale, que le gouverneur de cette partie des Gaules, ou au moins le prêteur, rendait la justice; ce qui vient encore à l'appui de tout ce qui a été dit sur Samarobrive. En effet, l'histoire atteste que c'est dans *Augusta*, que le président *Rictius Varus* et *Severus Honoratus*, son assesseur, prononcèrent la sentence de mort qui livrait *Quintinus* à la main des bourreaux. Le saint personnage eut la tête tranchée, et, pour dérober son corps à la recherche qu'en auraient pu faire les chrétiens, il fut jeté, de nuit, dans les eaux de la Somme, où d'énormes poids le fixèrent. Cinquante-cinq ans après, ce corps saint fut retrouvé et inhumé sur le haut de la colline qui dominait la ville. Là, s'éleva la modeste chapelle qui devait devenir, un jour, la célèbre église de Saint-Quentin, et le saint martyr y fut honoré. On y construisit des habitations, et ce lieu prit le nom de *vicus Sancti-Quintini*, ou *bourg de Saint-Quentin*. Plus tard, et par suite des ravages successifs des Huns, des Vandales et des Normands, la ville d'*Augusta*, plusieurs fois saccagée et entièrement ruinée, disparut à peu près du sol; ce ne fut que long-temps après, et lorsque des temps plus paisibles le per-

mirent, qu'on travailla à sa reconstruction. On recula ses limites; le *vicus Quintini* fut compris dans son enceinte, et, ville nouvelle en quelque sorte, elle prit, vers l'an 885, le nom du martyr qui devenait son patron, le nom de *Saint-Quentin.* C'est sous ce dernier nom, qu'on l'a vue successivement s'agrandir, s'embellir, se fortifier, et que ses habitans, héritiers de la valeur et de l'antique gloire des *Veromandui,* se sont immortalisés, au 16e. siècle, par l'un des plus beaux traits de notre histoire militaire. C'est sous ce même nom de *Saint-Quentin,* qu'aujourd'hui elle prospère et s'enrichit par les nombreux produits industriels qu'elle dépose dans la balance commerciale de la France et de l'Etranger.

Ici, se termine la tâche que je m'étais donnée. Je n'ai voulu que retrouver le plus ancien titre d'une ville qui a été, selon les temps et les circonstances, la gauloise *Samarobrive*, la romaine *Augusta,* et *Saint-Quentin* la française.

Je laisse à de savans auteurs, à des écrivains érudits et laborieux, la recherche des détails qui doivent former un corps complet d'histoire, et conserver à la postérité des faits glorieux qui honorent les anciens et les nouveaux habitans du Vermandois.

FIN.

NOTES.

Lettres familières de Cicéron.

(N°. 1, pag. 8.)

Comme les épîtres de Cicéron sont peu consultées, on ne sera pas fâché de trouver ici les extraits de celles que le célèbre orateur romain écrivait à son ami *Trebatius*, pendant que ce dernier exerçait des fonctions judiciaires dans l'antique Samarobrive. En voici le texte et la traduction :

6°. Lettre *de Cicéron à Trebatius.*

Ego enim desiderium tui spe tuorum commodorum consolabor: sin autem ista sunt inaniora recipe te ad nos. Nam aut erit hîc aliquid aliquandò : aut si minùs, una, me herculè, collocutio nostra pluris erit quàm omnes Samarobrivæ.

Malgré le désir que j'ai de te posséder, je me consolerai dans l'espoir que tu es heureux: mais s'il n'en est pas ainsi, reviens près de nous, car il y aura toujours ici quelqu'avantage pour toi, ou du moins un seul de nos entretiens sera préférable à tous ceux que tu peux avoir à *Samarobrive.*

7°. Lettre.

Mirabar quid esset quòd tu mihi litteras mittere intermisisses. Indicavit mihi Pansa *meus epicureum te esse factum : O castra præclara ! Quid tu fecisses, si te Tarentum et non* Samarobrivam *misissem ?*

Je m'étonnais de ne plus recevoir de lettres de toi, lorsque mon ami *Pansa* m'a appris que tu étais devenu épicurien. O les beaux exploits militaires !..... Qu'aurais-tu donc fait, si je t'avais envoyé dans la voluptueuse Tarente, plutôt qu'à *Samarobrive?*

8°. Lettre.

Tantùm metuo ne artificium tuum tibi parùm prosit.

Nam, ut audio, istic non ex jure manu consertum, sed magè ferro rem repetunt.

Ad III non. mart.

Vale.

Je ne crains qu'une chose, c'est que tes talens ne te profitent pas; car, comme on me l'assure, *dans la ville où tu es*, ce n'est point par les lois et par les formes de la justice, mais plutot par le fer que l'on soutient ses droits.

Du 3e. jour avant les nones de mars.

Adieu.

10°. Lettre.

Qui istinc veniunt, superbiam tuam accusant, quod negent te percunctantibus respondere, sed tamen est quod gaudeas; constat enim inter omnes, neminem te uno Samarobrivæ *juris peritiorem esse.*

Vale.

Ceux qui reviennent d'auprès de toi, te reprochent ton orgueil et ton refus de répondre à ceux qui te consultent; tu as cependant de quoi être satisfait, puisque tout le monde avoue que, dans *Samarobrive*, tu es le seul homme instruit dans la science du droit.

Adieu.

Les passages que je viens de rapporter, sans être positivement historiques, ne sont pas cependant sans intérêt pour l'histoire morale du pays, dans un âge qui nous est, autant dire, inconnu. En effet, que de rapprochemens à faire entre ces Gaulois, nos pères; ces Gaulois presque bruts et sauvages, que César trouva si étrangers au luxe, à la mollesse et aux délices de Rome; ces Gaulois qui ne connaissaient encore que le fer et la force pour le soutien de leurs droits, et ces Français de nos jours qui s'avancent et grandissent au sein de la plus généreuse civilisation, entourés de toutes les productions des sciences, des arts et de l'industrie!... Ces rapprochemens seraient dignes d'une plume exercée, et recevraient quelques couleurs sous le pinceau d'un peintre habile de nos mœurs, de nos usages et de notre législation.

Combat des peuples du Hainaut, de l'Artois et du Vermandois.

(N°. 2, pag. 10.)

Il est bon de rappeler souvent à un peuple les actions éclatantes qui ont honoré ses ancêtres. L'amour du pays en devient plus fort et plus prononcé. C'est dans cette vue que je rapporte, ici, le passage des Commentaires où César rend compte de l'issue du combat que, sous le nom de Nerviens, lui livrèrent les peuples du Hainaut, auxquels se joignirent ceux de l'Artois et du Vermandois. Il est peu d'exemples d'autant de bravoure et de dévouement. Le vainqueur en fut frappé, et ne put refuser son admiration à des peuples aussi valeureux. C'est César lui-même, livre 2, qui le révèle à la postérité. Je traduis, le plus exactement possible, sa propre narration :

« Quoique les Gaulois fussent sans presqu'aucun espoir de « salut, ils redoublèrent tellement de valeur qu'à peine les « uns étaient tombés, les plus voisins prenaient leur place, « et combattaient de dessus leurs corps ; ces derniers renversés « à leur tour, et les cadavres s'amoncelant, ceux qui survi- « vaient s'en servaient, comme d'un lieu élevé, pour nous « lancer leurs traits, arrêter et nous renvoyer nos javelots.

« Ainsi on ne doit pas s'étonner que des hommes d'une si « grande bravoure, aient osé traverser une large rivière, esca- « lader ses rives escarpées, et nous attaquer sur un terrain « qui leur était si désavantageux. Rien ne semblait impossible « à leur courage et à leur vaillance.

« Ce combat terminé, et, par lui, la race des Nerviens pres- « qu'éteinte, leur nom presqu'effacé, les vieillards qui, comme « on l'a dit, s'étaient retirés dans des îles et des marais, en ayant « appris la funeste issue, jugèrent bien qu'il n'existait plus « d'obstacle pour les vainqueurs, ni de refuge assuré pour « les vaincus ; alors, du consentement de ceux qui avaient « échappé, ils envoyèrent des députés vers César, se rendirent

« à lui, et, en lui exposant tous les malheurs de leur pays, ils « ajoutèrent : qu'il ne restait que trois sénateurs, de six cents « qu'ils étaient, et que de soixante mille combattans, ils se « trouvaient réduits à cinq cents hommes, au plus, en état « de porter les armes. César, jaloux de montrer sa clémence « envers des hommes braves, malheureux et supplians, les prit « aussitôt sous sa protection, ordonna qu'ils fussent remis en « possession de leurs terres et de leurs villes, et empêcha les « peuples voisins de profiter de leur malheureuse position et « d'ajouter à leur infortune ».

Distances.

(N°. 5, pag. 12.)

Depuis que j'ai écrit, on a bien voulu me communiquer la Traduction des Commentaires de César, par M. Botidoux, et la Bibliothèque classique latine de M. Lemaire. Ces deux ouvrages contiennent des notes précieuses à recueillir sur le point le plus important de ma dissertation, notes qui prouvent à quelles étranges suppositions on est forcé de recourir, lorsqu'en histoire et en topographie, on s'est écarté de la vérité. Voici ces notes qui, toutes deux, sont relatives à la distance des *cent mille pas*, dans le rayon desquels ont été réparties les légions de César, lors de son arrivée à Samarobrive :

1°. Celle de M. Botidoux, 3e. vol., pag. 380 : « *Millibus* « *passuum centum.* Ce nombre me paraît beaucoup trop faible ; « le grec qui met cent quatre-vingt mille, semble plus exact ».

2°. Celle de M. Lemaire, tom. 1, pag. 195 ; notes N°. 5 : « *Millibus passuum centum. Non convenit numerus ; nam ab* « *Eburonum finibus, ad Crassi hiberna circiter sunt* CLXXX « *mill. pass.* (1) *Sed facilis lapsus in numeris. Græc. interp.*

---

(1) Si cette manière de calculer était admissible, il y aurait dans la note même de M. Lemaire une autre erreur. En effet Crassus n'était qu'à 25 milles de Samarobrive, et en admettant que le camp de Sabinus, chez les *Eburones*, était à l'extrémité opposée et le plus loin

« *excessu peccavit ; stadia enim* DCCC *conficiunt* (*solummodò*) « *centum millia passuum* ».

Ainsi, d'une part, M. Botidoux, qui paraît avoir calculé les distances et reconnu qu'elles ne peuvent, en aucune manière, s'appliquer à Amiens, ne voit plus qu'un moyen, c'est de croire qu'il y a erreur dans toutes les éditions latines des Commentaires de César, et jusque dans les manuscrits latins écrits dans la langue de l'auteur; tandis que l'interprétation d'une version grecque lui paraît plus exacte, parce qu'elle allonge les distances de 80,000 pas, et lui permet de croire, avec la carte de d'Anville, qu'Amiens est la véritable Samarobrive.

D'un autre côté, voilà que la note de M. Lemaire nous révèle la véritable valeur d'après la traduction grecque, et nous prouve qu'on l'a mal interprétée, parce qu'en effet 800 stades ne font pas 180,000 pas, mais bien les *cent mille pas* du texte latin.

Au surplus, les deux ouvrages que je viens de citer, étant ornés de cartes qui supposent Samarobrive sur le sol actuel de la ville d'Amiens, MM. Botidoux et Lemaire se sont trouvés dans l'obligation de faire observer, comme on l'a vu dans leurs notes, qu'il y a insuffisance dans les nombres. Il en résulte que les réflexions et les judicieuses observations de ces messieurs justifient tous mes calculs et viennent appuyer mes conclusions.

Camp de Labienus.

(N°. 4, pag. 14.)

Sabinus fit connaître à César qu'il ne pouvait quitter son camp sans danger. Ce camp de Labienus, dont l'emplacement

---

possible, c'est-à-dire, à 100 mille pas de la même ville, ça ne ferait encore que 125 et non 180; mais, d'après le texte, ce n'est pas d'un camp à l'autre qu'il faut compter, puisque la distance marquée n'existerait plus entre les lieux désignés pour le campement des légions. Il est évident dès lors qu'il ne faut faire le calcul qu'à partir du centre du rayon où se trouvait César et son quartier-général.

restait ignoré, est situé sur la frontière qui sépare la France du royaume des Pays-Bas. Il se trouve sur le département de l'Aisne, à deux lieues d'Hirson, près de la rivière de l'Oise. On le nomme vulgairement *camp de Maquenoise*. Sa position est parfaitement indiquée par les mots *Labieni castra*, sur plusieurs anciennes cartes de la Gaule-Belgique et particulièrement sur celle dressée par Ortelius, en 1584. Il figure, sur cette carte, entre la Sambre et la Meuse, à 18 lieues d'*Aduatuca*, actuellement Tongres, où était le camp de *Sabinus* et de *Cotta*, et à 20 lieues de celui de Cicéron, qui y est également nommé *Ciceronis castra*. César, d'ailleurs, au livre 5 de ses Commentaires, nous le dépeint tel qu'on peut le reconnaître encore aujourd'hui : « *Labienus*, dit-il, campait dans un poste « bien fortifié *par la nature* et *par l'art*, où il ne craignait ni « pour lui, ni pour sa légion. *Labienus, cùm et loci naturâ, « et manu munitissimis sese castris contineret, de suo ac legionis « periculo nihil timebat* ».

Comme on le voit, ce n'était pas ici un simple camp retranché en terre ou en gazon, c'était un lieu fortifié par l'art et par la nature, dans lequel *Labienus* était à l'abri de toute crainte ; et en effet, l'histoire l'y représente plusieurs fois attaqué par les forces ennemies qui l'environnaient, et toujours il sortit vainqueur de ces attaques, en demeurant maître du terrain. Le long séjour qu'il y fit avait nécessité ces fortes et imposantes constructions dont on retrouve à chaque pas les débris et les belles ruines. Le bois de haute et de basse futaie dont il est couvert, m'a empêché de le parcourir dans son entier, d'en reconnaître et d'en déterminer l'étendue et la forme; mais j'ai pu y distinguer, dans la partie nord, faisant face à la rivière de l'Oise, les restes de solides fortifications construites en maçonnerie, composée de grosses pierres carrées, d'un granit extraordinairement dur et qui est étranger au sol. De la démolition des retranchemens, on a bâti l'ancien et le plus moderne château du village actuel de Maquenoise; les maisons du village lui-même en sont presque toutes cons-

truites, et malgré qu'il en ait été employé une telle quantité, il en reste çà et là des amas si considérables qu'on se croirait au milieu des rochers, jusque près d'un quart de lieue autour du camp. Dans les endroits où j'ai pu pénétrer, j'ai remarqué des mouvemens de terrain dont il n'est plus permis de deviner les causes. Il y existe encore un puits; mais ce qui m'a le plus étonné, c'est une excavation de 30 à 40 pieds de profondeur, et de 20 à 25 de diamètre. Cette excavation a conservé le nom de *prison*, on ne sait trop pourquoi; car elle a plutôt la forme d'une énorme citerne ronde, s'élargissant, par le bas, en forme de poire. Cette forme est belle, on pourrait dire élégante. Les pierres en sont taillées et équarries; la maçonnerie en est solide et bien conservée, malgré la démolition qu'on en a plusieurs fois essayée.

Quant aux murs principaux du fort qui sont encore existans, j'y ai remarqué, de place en place, des espèces de soupiraux, ou, ce que nous appellerions, de nos jours, de larges canonnières (1). J'en ai sondé la profondeur, et n'en ai pas rencontré le fond; ce qui annoncerait l'existence de constructions souterraines, d'autant plus probables que cette partie nord du camp est élevée à près de 80 pieds au-dessus du niveau de l'Oise.

Une chose remarquable, c'est que le camp de Maquenoise, et jusqu'aux ruines maçonnées de son fort et de ses retranchemens, sont couverts d'arbres énormes et de chênes que les siècles ont vu s'y succéder.

Voici, au surplus, sur ce camp trop peu connu jusqu'aujourd'hui, ce que dit D. Lelong, dans son Histoire du Diocèse de Laon, pag. 20.

---

(1) « Ces espèces de canonnières étaient des ouvertures pratiquées « dans les murs d'un fort, par le moyen desquelles on tirait sur l'en- « nemi sans s'exposer. *On en voit sur les monumens antiques* où elles « servaient, sans doute, à lancer des flèches et des pierres.

(Encyclop. Antiq., t. 1, pag. 654.)

« Le camp (romain) de Maquenoise n'est pas moins curieux. « Destiné probablement à arrêter les Germains au passage de « l'Oise, il occupe un quart de lieue de longueur, et il est cons- « truit partie en terre, partie en maçonnerie, avec des souter- « rains, des tours de distance en distance, environnés de fossés. « Vers le milieu (au nord), était le fort principal, ou château, « pavé de grands carreaux de brique; il y avait un puits, une « prison et d'autres édifices nécessaires. On a trouvé, dans les « fouilles, plusieurs médailles romaines. Une chaussée passait, « à l'extrémité de ce retranchement, dans les bois de l'Ardenne, « et était dirigée d'Avesnes vers Mézières ».

« Dans le voisinage, est le pays de *Castrice*, le *Mont-Ermé*, « le *Mont-Césaré*, etc. »

Plus loin, page 322, D. Lelong dit encore: « Maquenoise « est un petit village où se trouvent un camp des Romains, « des mines d'or et d'argent qui ne valent point l'exploitation, « une forge et un château *reconstruit vers la fin du* 17°. *siècle*, « *sur les ruines d'un autre très-ancien* ».

Je me suis un peu étendu sur ce camp de *Labienus*, parce qu'il est à peu près oublié dans l'histoire, et aussi parce que, touchant au village de Maquenoise qui appartient au royaume des Pays-Bas, le camp, proprement dit, est sur le territoire français, qu'il en marque la frontière, et qu'il est, de ce côté, le dernier et le plus antique monument du département de l'Aisne.

Le Catelet.

(N°. 5, pag. 18.).

Si la tradition, les chroniques et l'étymologie n'avaient pas, en quelque sorte, déterminé la position de Ribemont pour l'un des trois camps d'hiver qui furent fixés autour de Samarobrive, j'aurais penché à croire que le 3°. camp avait pu être établi au Câtelet, dont le nom *Castellum* retient encore quelque chose de son origine. En effet, j'y ai reconnu moi-même, vers l'extrémité nord du bourg, près et à gauche de la grande route

qui conduit à Cambrai, toutes les apparences d'anciens retranchemens. Il s'y trouve une grande quantité de briques et de tuiles romaines. J'en ai ramassé plusieurs, ainsi que des fragmens de vases antiques, dans les tranchées faites pour l'exploitation d'une carrière de pierres. Ces retranchemens, qui sont d'une assez grande étendue, donnent au terrain toute l'apparence d'un ancien camp, lequel se serait trouvé, là, *sur les bords de l'Escaut*, et dont l'emplacement ne contrarierait en rien les expressions de César: *circùm Samarobrivam*, puisqu'avec *Castres* et *Vermand*, il forme cercle autour de la ville actuelle de Saint-Quentin, dont il n'eût été éloigné que de quatre lieues, et près de la voie romaine qui passe à peu de distance de là.

Camp de Vermand.

(N°. 6, pag. 27.)

Il y aurait bien des choses à dire sur le camp de Vermand, si déjà on n'avait pas tant écrit sur ce reste imposant de l'ouvrage des Romains. J'en ai vu plusieurs plans bien dessinés, gravés ou lithographiés. Tous donnent une idée de sa forme elliptique; mais je ne voudrais pas me prononcer sur leur exactitude. J'ai, au surplus, vérifié, la boussole à la main, que les quatre angles du camp sont dirigés vers les points cardinaux; et, pour ceux qui voudraient visiter ce monument, voici ce que je crois devoir faire remarquer:

1°. Le grand diamètre de l'ellipse, auquel on donne 1600 pieds, s'étend du nord-ouest au sud-est, et longe le chemin de Saint-Quentin à Péronne.

2°. Le petit diamètre ou la largeur, qui est de 1000 pieds, se mesure du nord-est au sud-ouest, ayant, dans le bas, la rivière de l'Aumignon, et dans le haut, la chaussée dite de Brunehaut, se dirigeant de Bavay sur Amiens.

3°. C'est vers le milieu de la partie méridionale, que se trouve la porte principale du camp; l'autre porte, exactement au nord, lui est diagonalement opposée.

4°. Le côté sud-ouest est celui qui présente, dans le meilleur état de conservation, le retranchement et le parapet. La crète de ce parapet a 8 pieds de large, et s'élève de 15 pieds au-dessus du sol intérieur du camp.

5°. A l'opposé de la porte principale, est le lieudit le *champ de la Trésorerie*. C'était là, sans doute, qu'était l'ancien *questorium*, c'est-à-dire, le trésor de l'armée. Il est voisin de l'église, et le jardin de la cure en fait partie.

C'est dans ce champ de la Trésorerie qu'on a trouvé, à toutes les époques, et que chaque jour on trouve encore, une foule de médailles. Pour peu qu'on y remue la terre, on y rencontre des restes de constructions et de nombreux débris de poteries fines, de vases et de tuiles. J'y en ai ramassé moi-même, et de toutes les espèces, à la superficie. J'en ai rapporté une *fibula* en bronze, ou agraffe de manteau. Il y a peu de temps qu'on y a découvert une très-jolie statuette de Minerve, de 5 pouces de haut, et de la plus belle conservation. Elle est en bronze, et orne actuellement le cabinet de M. Minimus Desains.

Hors du camp, et dans différentes parties du village, j'ai rencontré, çà et là, des tronçons de colonnes et d'énormes blocs en grès taillés, ainsi que d'autres fragmens de même nature, dont il serait difficile de deviner la primitive destination, dans la position qu'ils occupent aujourd'hui. Il faudrait les dégager de la terre où ils sont enfouis, pour pouvoir en juger.

Un objet assez rare à rencontrer, est une meule de camp. On m'en a fait voir une chez M. Santin, ancien maire de Vermand. Elle est bien conservée, et quoique le grès en soit dur comme le silex, la ciselure en est parfaitement exécutée. Son diamètre est de 16 pouces. (1)

Deux hameaux, presqu'attenant au camp de Vermand, rap-

---

(1) Au moment où l'on achève l'impression de cet article, M. Rouzé, sous-préfet de Saint-Quentin, a bien voulu me faire part qu'il venait de faire l'acquisition de cette meule pour le cabinet des antiquités de son arrondissement.

pellent encore son antique origine : c'est Marte-ville et Villecholle. On reconnait dans les noms de l'un et de l'autre la *villa Martis* qui a pu être, en même temps, la maison de plaisance du général, lieu où était érigé l'autel de *Mars*, et la *villa scholæ* qui était probablement la résidence du « maître des of-« fices, lequel avait sous lui deux écoles, *scholæ*, pour les « *gentiles* et les *equites*, gens de guerre très-distingués chez les « Romains, comme étant destinés à la garde du prétoire, ou du « palais de l'empereur. » (1)

J'ai cru devoir parler de ces deux hameaux, parce qu'on a cherché à expliquer leur nom diversement et d'une manière étrangère à la situation des lieux, tandis que leur dénomination se rattache naturellement au grand établissement militaire qui a existé à Vermand.

En général, Vermand est susceptible d'être fouillé, parce qu'il n'y a eu que des destructions et peu de déplacement. Peut-être un jour la terre nous restituera-t-elle ce que les siècles ont conservé dans son sein. Peut-être en retirera-t-on quelques inscriptions, quelques monumens, qui achèveront de consacrer l'antique gloire des *Veromandui*.

Médailles Gauloises.

(N°. 7, pag. 32.)

Lorsque l'Encyclopédie nous apprend que « le plus grand « recueil de médailles anciennes des Gaulois qui ait été donné « jusqu'à présent, n'en fait pas monter le nombre à plus de « cinquante en tout », on doit s'étonner que six de ces médailles, toutes de revers différens, se soient retrouvées dans les débris épars d'une seule ville antique, tant de fois saccagée, totalement détruite, et sur les ruines de laquelle des villes nouvelles se sont élevées. Et, quand on réfléchira que c'est du sein des murs démolis et des terres que l'on faisait tomber par masses, en renversant les fortifications de Saint-Quentin, que

(1) Encyclopéd. Antiq., t. 2, p. 478.

six objets d'un si petit volume ont été découverts, l'étonnement en augmentera encore; ou du moins, on y trouvera la preuve que la gauloise Samarobrive a dû avoir la haute importance que César lui a reconnue, et qu'il lui a consacrée dans ses Commentaires.

Celles de ces médailles que possède M. Minimus Desains sont d'une matière particulière, composée de bronze et d'étain à 1/4 p^r. %, comme le dit l'Encyclopédie, t. 3, p. 22. Elles présentent sur les deux faces des figures grotesques et des animaux méconnaissables. Les quatre autres ont, pour type principal, le cheval en course qui caractérise les monnaies gauloises. Voici, à propos de ce type, ce qu'on lit dans l'Encyclopédie *in*-4°., t. 3, p. 22 : « Il paraît évident que ceux qui « ont fabriqué ces monnaies, ont voulu imiter celles d'or de « Philippe, roi de Macédoine; d'où l'on croit pouvoir inférer « que ce qui a donné lieu à la fabrique de ces sortes de mé- « dailles, par les Gaulois, c'est que ceux qui revinrent dans la « Gaule, après leur expédition sous *Brennus*, en Macédoine « et en Grèce, en rapportèrent des monnaies d'or de Philippe; « et qu'après en avoir fait usage chez eux, pour se procurer « leurs commodités et leurs besoins, ils en firent fabriquer « d'autres, à l'imitation de celles-là, par des ouvriers qui ne « purent alors les contrefaire que d'une façon conforme à la « rudesse où étaient les arts dans leur pays ».

J'ai rapporté ce passage, parce qu'il facilite une explication qui a long-temps agité les savans; celle de savoir pourquoi le cheval macédonien figurait sur les monnaies de la Gaule, et parce qu'en même temps ce passage rappelle que nos premiers aïeux, sous ce même *Brennus*, qui fit trembler Rome dans Rome, avaient déjà fait briller, au loin, leurs armes victorieuses, et rapporté, chez eux, les richesses et l'or de la Grèce.
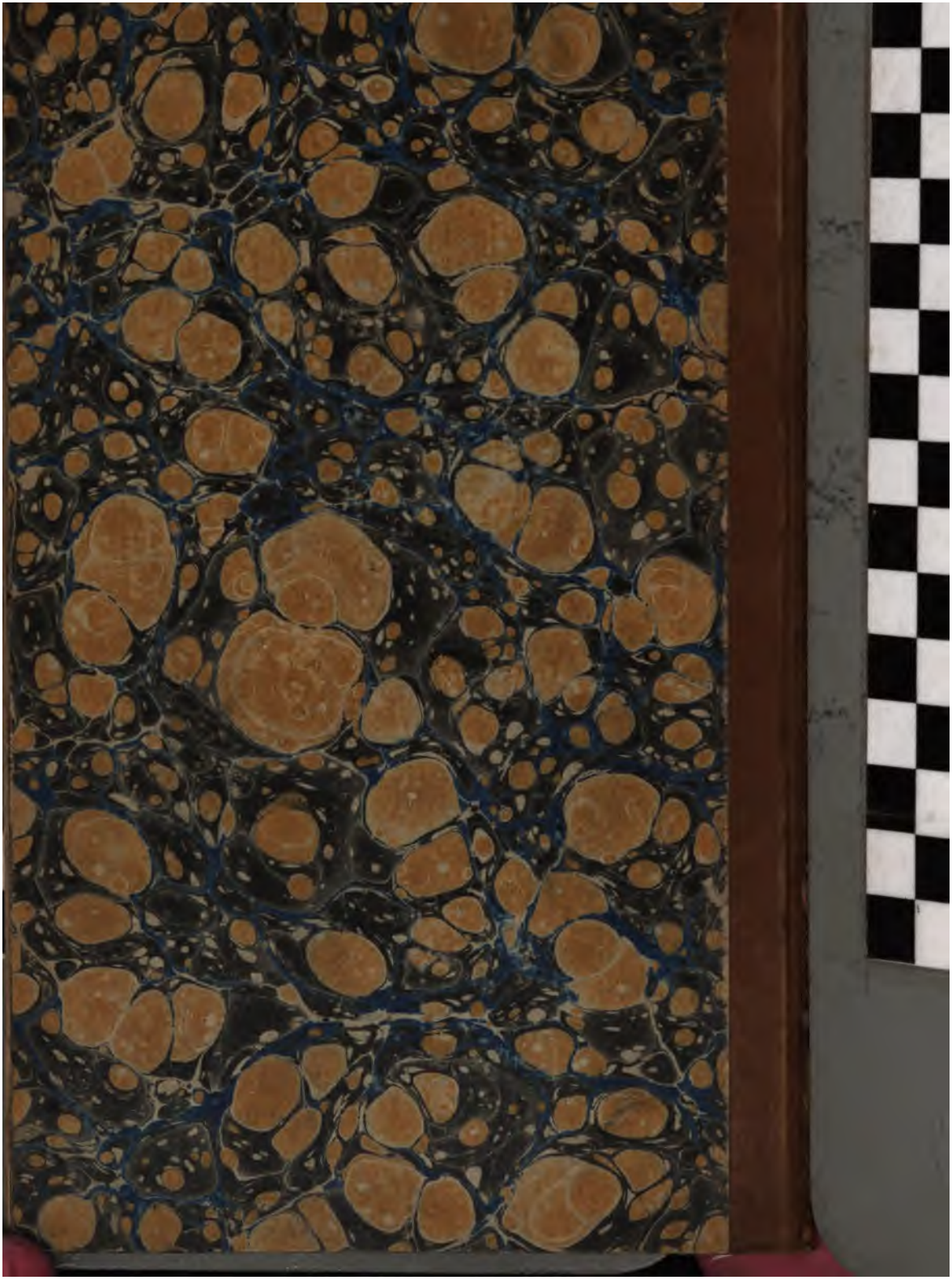
FIN DES NOTES.